



Plan de continuité pédagogique

Information sur les modalités de mise en
œuvre de la continuité pédagogique

Collège de la Dombes

2022-2023

Pour retrouver les consignes
ministérielles, consultez le site
education.gouv.fr

<https://www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2022-2023-protocole-sanitaire-342184>

COVID-19				
ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023				
PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT				
La détermination du niveau applicable pourra concerner tout ou partie du territoire . Elle s'appuiera sur une analyse qualitative (nature et caractéristiques des variants) et quantitative (situation hospitalière notamment) de la situation. En cas de renforcement du protocole au cours de l'année, il sera recherché un délai de mise en œuvre de 10 jours .				
	SOCLE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Doctrine d'accueil	• Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée	• Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée	• Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée	• Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local
Protocole sanitaire	• Recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention	• Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Pas de limitation du brassage obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service	• Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service	• Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le premier degré • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	• Pas de restriction	• Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives	• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, distanciation adaptée à respecter	• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur. En intérieur, seules les activités de basse intensité compatibles avec une distanciation sont permises
Protocole de contact-tracing	Pour tous les niveaux, application des règles définies par les autorités sanitaires.			

Introduction:

Plusieurs situations peuvent nécessiter la mise en œuvre d'une continuité pédagogique :

- 1- si un élève est absent plusieurs jours (malade, ou isolement en tant que cas contact à risques) ;
- 2- si les autorités limitent le nombre d'élèves accueillis ;
- 3- si une décision de fermeture d'une ou plusieurs classes est prise par le chef d'établissement ou par les autorités ;
- 4- si une décision de fermeture de l'établissement est prise.

Ces principes ont été travaillés avec les équipes pédagogiques et éducatives, en Conseil pédagogique et présentés lors du Conseil d'Administration du 3 novembre 2020.

Cette organisation a donné lieu à l'élaboration d'une charte qui a été reconduite en 2021.

Pour la rentrée 2022, le plan de continuité pédagogique a été reconduit à partir des préconisations et consignes ministérielles et du travail élaboré précédemment.

Les élèves et leurs parents trouveront ici les principes retenus pour une organisation cohérente et globale au niveau du collège de la Dombes.

La communication de ce plan de continuité est réalisée à l'attention de l'ensemble des parents, élèves et personnels et sera présentée, pour information, lors du 1^{er} conseil d'administration de l'année scolaire.

Charte de la mise en œuvre de la continuité pédagogique

• L'élève et sa famille s'engagent :

- à se tenir informés : messagerie ENT et articles visibles sur l'ENT sans connexion
- à récupérer le travail transmis
- à signaler toute difficulté pour la récupération ou la transmission du travail
 - soit par mail à ce.0011257l@ac-lyon.fr pour un problème d'accès à l'ENT
 - soit par la messagerie ENT : auprès du professeur principal pour une difficulté d'organisation ; auprès du professeur d'une discipline pour une difficulté dans une matière
 - soit par téléphone au collègue en cas d'absence d'outil numérique ou de connexion internet
- à répondre aux sollicitations du collègue (messagerie ENT ou contact téléphonique) lors du suivi de la situation

• Le collègue (équipes enseignantes, de vie scolaire, de Direction ou personnels médico-sociaux) s'engage :

- à transmettre les cours et le travail à faire selon les modalités définies par le conseil pédagogique
- à communiquer régulièrement avec les parents : informations générales transmises par la Direction sur l'ENT sous forme d'articles consultables sans s'identifier et suivi du programme de travail de l'élève par un binôme
- à maintenir le lien avec tous les élèves, en étudiant les solutions pratiques notamment en cas de problèmes d'accès au numérique
- à tenir compte des difficultés notamment liées au contexte sanitaire : être pragmatique dans les travaux donnés, être réaliste dans la charge de travail
- à coordonner les modalités de transmission des cours

Dispositions générales du plan de continuité pédagogique du collège de la Dombes :

1 – Dispositions matérielles

- Une enquête est réalisée en début d'année sur l'équipement numérique et la connexion internet disponibles pour les élèves à la maison. Les parents sont invités à y répondre dans les délais demandés afin qu'un état des lieux le plus précis possible soit connu des équipes enseignantes.
- En cas de difficultés matérielles, les parents peuvent solliciter l'équipe de Direction pour signaler le problème rencontré. Des solutions alternatives pourront être proposées le cas échéant, en fonction de la situation (ex : photocopies mises à disposition au collège, accès ponctuel au matériel informatique du collège, prêt d'un matériel en lien avec le CD01...)

2- Outils numériques

- L'ENT du collège est l'outil unique qui centralise l'ensemble des informations pour la continuité pédagogique :
 - Avec le **cahier de texte** pour le suivi scolaire (consignes de travail, cours, travail à rendre ...)
 - Avec la **messagerie** pour le suivi
 - Dans leurs consignes, les professeurs peuvent rediriger l'élève vers d'autres outils numériques ; exemples : padlet; applicatif spécifique; lien vers un accès à *Ma classe à la maison* du CNED pour une séance en distanciel...
 - Une **formation des élèves**, en particulier pour les nouveaux élèves de 6^{ème}, aura lieu dès la rentrée et sur les premières semaines avec les professeurs pour les familiariser dans l'utilisation de l'ENT et apprendre les modalités pratiques de cet outil numérique.
- Les parents seront également sensibilisés sur cette utilisation lors des réunions de rentrée.
- Nous attirons l'attention des parents et des élèves sur les règles de bonne pratique des outils numériques et sur le respect d'une connexion selon le profil qui convient (élève ou parent)

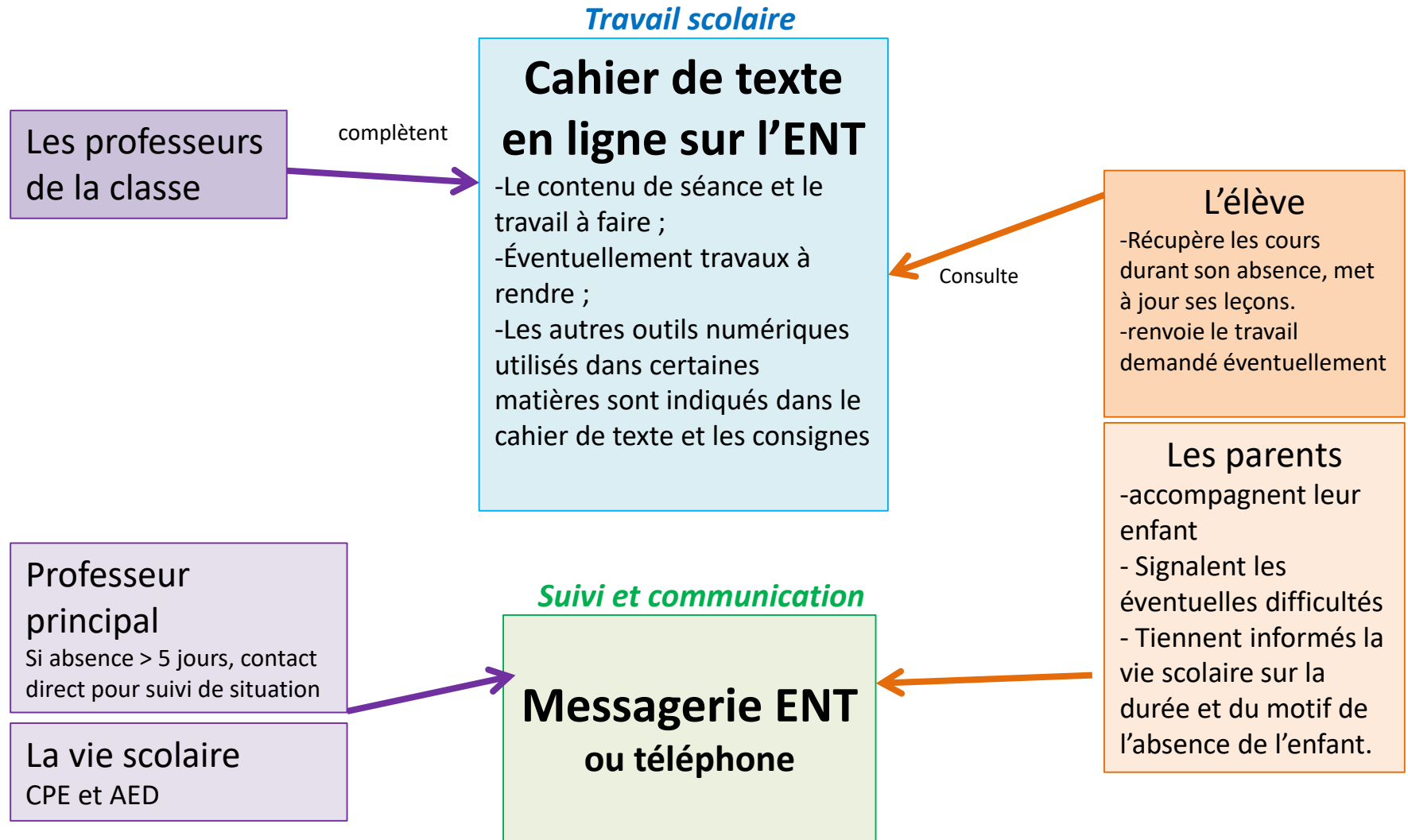
Dispositions générales du plan de continuité pédagogique du collège de la Dombes (suite)

3- Dispositions pédagogiques

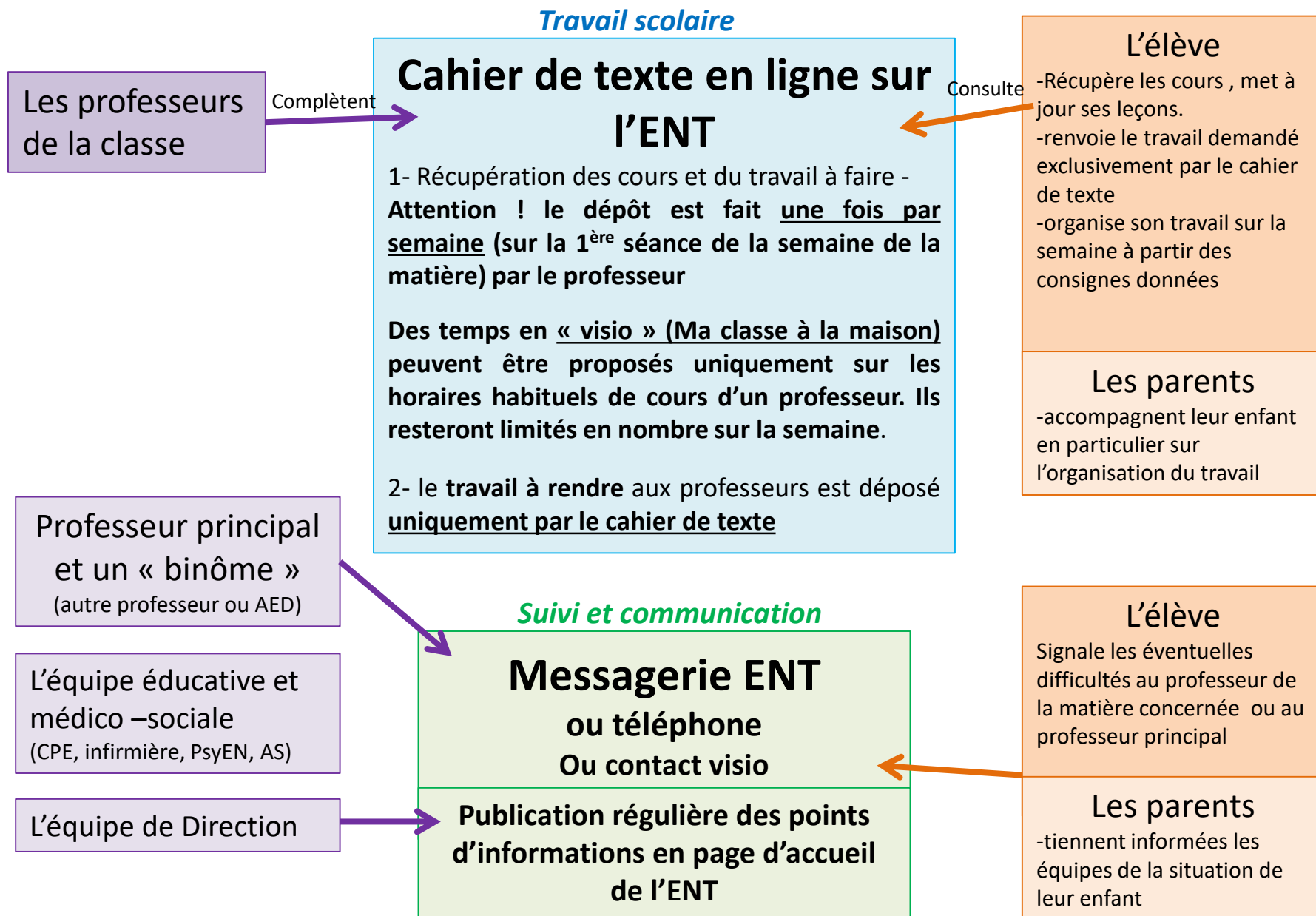
- Les apprentissages se poursuivent à la maison, à partir des consignes données par les enseignants.
- Le travail à rendre doit être renvoyé au professeur selon les modalités explicitées aux élèves (via le cahier de texte de l'ENT uniquement), dans les délais demandés. Aucune autre forme d'envoi par d'autres outils numériques ne sera prise en compte.
- En cas de maladie de l'élève, les parents informent les professeurs de l'incapacité de se mettre à jour dans le travail scolaire et du retard pris dans le travail attendu.
- Le travail demandé peut être évalué par le professeur. Dans ce cas, une évaluation par compétences sera privilégiée – aucune note d'un travail réalisé en distanciel sur des compétences nouvelles ne sera comptabilisée dans la moyenne de l'élève.

=> Voir diapositives suivantes pour les différentes situations

Mon enfant est absent pour plusieurs jours (malade ou isolement) :



La classe de mon enfant (ou l'établissement) est fermée :



**Tous les élèves ne peuvent pas être accueillis ,
une jauge limite la capacité d'accueil au collège**

- Selon le protocole et le cadre de fonctionnement établis par le Ministère pour la rentrée 2022, cette situation n'est pas prévue pour les collèges.
- Si les conditions devaient évoluer, il pourra être repris l'organisation prévue à la rentrée 2021

L'ensemble de ces dispositions visent à anticiper chaque situation selon les différents scénarios identifiés à la rentrée 2022.

Toutefois des consignes ou directives du gouvernement peuvent connaître des évolutions, en fonction de la situation sanitaire.

Aussi, les modalités générales prévues ici restent soumises au cadre réglementaire qui s'impose aux établissements scolaires.

St André de Corcy, le 1^{er} septembre 2022.